



Ministère des Affaires Etrangères et Européennes

**Ambassadeur chargé de la bioéthique et de la responsabilité sociale
des entreprises**

57, boulevard des Invalides – 75007 Paris – tel 01 53 69 31 85 – michel.doucin@diplomatie.gouv.fr

Intervention de l'Ambassadeur chargé de la bioéthique et de la responsabilité sociale des entreprises, M. Michel Doucin, dans le cadre de la conférence organisée par la présidence suédoise de l'Union Européenne, le 11 novembre 2009 à Stockholm sur « le cadre conceptuel 'Protéger, Respecter et Remédier' défini par le Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies pour les droits de l'Homme et les entreprises ».

Les Etats et la promotion de la responsabilité sociale des entreprises (RSE) auprès des petites et moyennes entreprises.

Beaucoup a été dit sur l'importance que revêt le développement de pratiques socialement et environnementalement responsables de la part des entreprises dans l'amélioration de la gouvernance mondiale : la RSE apparaît comme une des manières astucieuses de construire un équilibre dynamique entre, d'une part des Etats qui, pour la plupart, se retrouvent aujourd'hui démunis face à un monde économique globalisé, et d'autre part, des entreprises transnationales plus puissantes que jamais et qui échappent aux moyens classiques de contrôle et d'encadrement par les pouvoirs publics. La RSE – entendue comme un système de dialogue entre acteurs économiques et sociaux - est un outil pour la mise en œuvre de pratiques honnêtes entre acteurs économiques, en particulier le respect des droits de l'Homme.

Cette raison explique, parmi d'autres, pourquoi nombreux sont les Etats à avoir récemment élaboré des politiques nationales de promotion de la RSE, et ceci pas seulement pour les firmes transnationales et puissantes, également pour les entreprises petites et moyennes. Cette volonté des Etats d'encourager les PME à s'engager dans la RSE sera l'objet de cette intervention. Elle permettra de traiter indirectement du sujet plus vaste des politiques publiques de soutien à la RSE que l'on voit actuellement éclore sur les différents continents.

Quelles sont les raisons qui amènent les Etats à s'intéresser ainsi aux PME ?

Je répondrai, tout d'abord : « Parce qu'elles représentent souvent une proportion considérable du Produit Intérieur Brut et que la vocation des politiques publiques, depuis Keynes, est de peser sur les grands agrégats économiques ». Ensuite, « parce que nombreuses sont les PME à se trouver en position de fournisseurs pour des entreprises étrangères qui leur imposent des codes de conduite exigeants et les placent ainsi en situation de vulnérabilité car elles exigent simultanément d'elles de vendre à des prix toujours plus bas ». Soucieux de préserver le tissu économique des PME soumis ainsi à des effets de ciseaux dangereux, les gouvernements réagissent en proposant à leurs PME de s'engager dans une pratique de RSE qui cherche à relever ce défi.

Je m'en tiendrai à cette idée théorique liminaire très simple et voudrais maintenant vous inviter à vérifier avec moi que des politiques conçues sur cette base se développent

aujourd'hui sur les différents continents tout en y prenant des formes variées. Nous nous limiterons à balayer 2 continents, l'Asie et l'Europe, et un petit nombre de pays sur chacun d'eux.

Commençons par jeter un regard sur ce qui se passe en Asie.

Un chiffre signale l'existence de politiques actives de RSE s'adressant tant aux grandes qu'aux petites et moyennes entreprises sur ce continent : plus de 800 firmes de cette région adhèrent au Pacte Mondial de Nations Unies. Les entreprises asiatiques multinationales identifiées par le classement Fortune ne dépassant pas actuellement deux dizaines, il est évident que le gros des troupes du Pacte Mondial est fourni, en Asie, par des entreprises moyennes. Et tant les traditions culturelles que la nature des régimes politiques nous incitent à deviner que les gouvernements ne sont pas innocents dans ces adhésions massives.

Quatre exemples me permettront d'esquisser une description des politiques mises en œuvre.

Exemple 1 : Singapour

Une *Initiative Tripartite sur la RSE* lancée en 2005 a créé à Singapour le « point focal local » du Pacte mondial. Cette Initiative Tripartite réunissait le Congrès National des Syndicats, le Ministère de la main d'œuvre et deux fédérations patronales. Celles-ci réunissaient 250 entreprises, dont seulement 180 étaient de grandes entreprises cotées. Les activités de la plateforme ainsi créée ont été centrées sur la sensibilisation, la formation, l'organisation de conférences et la production de publications pédagogiques. L'Initiative Tripartite est aussi la partenaire à Singapour de la Global Reporting Initiative, dont elle assure la promotion.

Exemple 2 : la Thaïlande

En 2007, le ministère Thaï du développement social et de la sécurité humaine a créé un *Centre de promotion de la RSE* ayant pour objectif de promouvoir et coordonner les activités relatives à la RSE. Ce centre organise des campagnes d'information, organise des expositions et des séminaires sur tout le territoire, a lancé un site Internet et a publié un « manuel des lignes directrices de la conduite responsable des affaires » pour les entreprises de toute taille. En janvier 2008, la Commission de sécurité de la Bourse de Thaïlande a publié des « Lignes directrices de la RSE » pour que les entreprises soient « stratégiquement responsables tant au plan interne qu'au plan externe ».

En 2008 également, le gouvernement thaï a lancé un programme intitulé « *proposition d'éducation à et développement de la RSE dans les politiques publiques* ». Son élaboration a associé des représentants des milieux d'affaire, de la société civile et des autorités administratives de chacune des provinces. Les propositions récoltées ont été débattues dans quatre fora régionaux. Au total environ 4000 personnes ont été associées au processus. Le gouvernement devrait rendre publique en 2010 une *Politique nationale de RSE* issue de ces concertations auxquelles ont pris part activement des représentants du monde des PME.

Exemple 3 : le Vietnam

La Chambre vietnamienne de commerce et d'industrie et l'International Business Leaders Forum ont lancé en 1999 la « Vietnam Business Links Initiative » dont l'objet était de faire

adopter les standards internationaux relatifs au droit du travail par l'industrie de la chaussure de sport vietnamienne. Ce secteur, qui est principalement orienté vers l'exportation, emploie plus de 400.000 personnes. Des entreprises internationales du vêtement de sport ont apporté leur soutien : Adidas-Salomon, Asics, Nike, Pentland et Puma, ainsi que des ONG : ActionAid Vietnam, Ethical Trading Initiative Norway et SGS Vietnam. L'initiative a été ensuite étendue, avec le soutien de la Banque Mondiale, aux PME fournisseuses de l'industrie de la chaussure de sport et à l'industrie du vêtement.

En 2006, une nouvelle extension a été donnée au projet avec le « Factory Improvement Program » (FIP - programme de mise en œuvre dans la fabrique) et la participation du Vietnam Cleaner Production Center et de l'Organisation Internationale du Travail. L'objectif est d'aider les ateliers de l'industrie textile à améliorer leur qualité et leur productivité tout en bâtissant des relations de travail constructives à travers des formations et le développement du dialogue social.

En 2008, le Better Factories Program, initié par l'OIT au Cambodge, a été étendu au Vietnam. Il vise à améliorer les conditions de travail dans plusieurs secteurs industriels. Ce programme associe des entreprises locales, des financeurs internationaux et des organisations patronales et de salariés. Dans un futur proche, un programme ciblant les PME va être mis en œuvre avec le soutien de l'Union Européenne : *Helping Vietnamese SMEs adapt and adopt Corporate Social Responsibility for Improved Linkages with Global Supply Chains in Sustainable Production.*»

Exemple 4 : la Chine

Le China National Textile and Apparel Council (CNTAC), organisation patronale du secteur textile directement liée au ministère du textile a élaboré en 2008 la norme CSC 9000 T. C'était un essai de réponse à l'imposition, par les firmes multinationales étrangères, de codes de conduite assortis d'inspections, suite aux campagnes de boycott dont certains de leurs produits avaient été victimes dans les années 1990. La filière chinoise, qui comprend 400.000 entreprises et est l'un des principaux secteurs exportateurs du pays, souhaitait parer aussi à la montée de concurrences, dans d'autres pays pauvres.

La norme CSC 9000 T a été conçue, en relation avec des organismes de certification, comme une méthodologie pour amener l'industrie chinoise du textile à préparer sa nécessaire mutation vers des créneaux de production à plus forte valeur ajoutée et une plus grande maîtrise de la chaîne de commercialisation. Elle vise à aider les industriels à modifier leurs méthodes archaïques de management pour développer la prise de responsabilité et la formation du personnel, ainsi que d'améliorer la sécurité des conditions de travail, sources de gains de productivité.

Cette stratégie, intégrée au 11^e plan, a d'abord fait l'objet d'une expérimentation dans 10 grandes usines pilotes. Consciente du fait que la plupart des entreprises du secteur sont des petites et même très petites unités qui ne se plieraient pas aisément à une norme exigeante conçue pour les grandes, le CNTAC a conçu en 2009 un plan de dissémination d'une version restreinte de la CSC 9000T à l'intention des plus petites entreprises. Sa mise en œuvre se fait par l'intermédiaire de partenariats avec des collectivités locales dans le cadre de « clusters » organisés autour de grandes entreprises à qui il est demandé de former leurs sous-traitants. Une première vague de 11 clusters situés sur la côte chinoise a été arrêtée. A terme, l'ambition est de faire respecter cette norme dans ses deux versions à un tiers de la filière.

Enfin le CNTAC a entrepris de négocier avec la Business Social Compliance Initiative une reconnaissance internationale de la norme CSC 9000T qui permettrait aux entreprises certifiées de n'avoir plus à supporter que des audits allégés.

Quatre pays et quatre stratégies différentes ont été résumées, certaines très directement liées à des standards internationaux, d'autres plus centrées sur une démarche nationale, certaines conçues de façon participative avec une variété de partenaires, d'autres plus technocratiques, certaines comptant surtout sur la vulgarisation et la formation, d'autres s'inscrivant dans la contractualisation des relations entre donneurs d'ordre et sous-traitants... Des démarches donc différentes mais où l'on retrouve toujours un acteur central : l'Etat, éventuellement assisté d'un organisme public qui le relaie.

Des politiques publiques de promotion de la RSE dans le tissu PME existent donc en Asie, impulsées par des Etats de nature politique très différentes, en tant que composantes de politiques plus vastes. Leur étude débute et l'on doit, pour l'Asie, au cabinet Anakout, à qui j'ai largement emprunté mes exemples, d'avoir été pionnier en la matière. Nous pourrions trouver des exemples analogues sur d'autres continents en développement comme l'Amérique Latine.

Venons-en à quelques exemples européens et voyons si les différences sont supérieures aux analogies.

Exemple 5 : les Pays bas

Sur le site « Netherland's CSR », on lit ceci : « A priori la RSE semble être d'abord la responsabilité de la communauté des affaires. Mais le gouvernement a aussi un rôle important à jouer. Il définit les cadres et stimule les initiatives et dépenses qui contribuent à la soutenabilité, à la participation et à la cohésion sociale. CSR Netherlands attend du gouvernement une politique cohérente qui évite aux entreprises d'avoir à faire face à des changements d'orientation inattendus. » Puis : « Les grandes entreprises ont les moyens de recruter des responsables spécialisés qui les engagent dans la RSE, mais les entreprises plus petites aussi sont capables de se comporter de façon socialement responsable. En atteste l'augmentation permanente du nombre des PME qui accordent de l'importance à la RSE. » Enfin, le site Web exprime une menace voilée : « A partir de 2010, le gouvernement hollandais va mettre en oeuvre une stratégie d'achats publics soutenables. Vérifiez que vous allez satisfaire aux critères ! ».

Exemple 6 : le Danemark

Le Danemark a créé en 1998 le « *Copenhagen Center* », rebaptisé depuis « *Centre gouvernemental danois pour la RSE* ». Son site Internet annonce : « Le premier objectif est de soutenir une stratégie de RSE dans le monde des affaires danois qui soit conduite par les entreprises. Le centre coordonne et met en oeuvre des initiatives du gouvernement dans le champ de la RSE, dont un Plan d'action gouvernemental pour la RSE. » « Parmi ces activités, le projet « *people & profit* » est axé sur les PME. Plus de 12.500 dirigeants et employés de PME ont reçu des formations sur la manière d'inclure la RSE dans leurs stratégies. » Toutefois, une étude de 2008 reconnaît que « seuls 26 % des PME danoises ont développé des produits incluant une dimension sociale ou environnementale ».

Le Plan d'Action pour la RSE a été lancé En 2008: « Le gouvernement veut, avec ce plan d'action, impulser un processus de développement tel qu'un plus grand nombre d'entreprises danoises vont sérieusement travailler en étant guidés par la RSE, en sorte que le Danemark et l'entreprise danoise soient désormais associés à l'idée de croissance responsable. Ainsi, ce plan d'action vise-t-il à aider le monde des affaires danois à tirer plus de bénéfice du fait qu' il est un pionnier en matière de RSE.». « Pour les PME, un programme 'Train the Trainers' va former 30 à 50 conseiller chargés d'enseigner aux PME comment introduire des considérations sociales et environnementales dans l'innovation et le développement en se basant sur les besoins de l'entreprise individuelle. »

Je ne peux, évidemment, terminer cette présentation d'exemples sans citer la France.

Exemple 7 : la France

Mon pays est bien connu pour avoir adopté dès 2001 une loi dite sur les Nouvelles Régulations Economiques qui a rendu le reporting RSE obligatoire pour les entreprises cotées en bourse. Cette loi exige que les entreprises fournissent de l'information dans leurs rapports annuels sur une série de sujets : le statut des employés, la mobilité du personnel, les horaires, les relations sociales, la santé et la sécurité, la formation, la politique de santé, la distribution du profit et les délocalisations. Le 3 août 2009, le Parlement a adopté une nouvelle loi qui annonce l'intention d'étendre ces mesures aux entreprises non cotées dont le nombre d'employés et le chiffre d'affaire annuel dépassent des seuils (probablement respectivement 500 employés et 43 millions d'euros), en incluant les filiales. Ceci comprendra des entreprises de taille moyenne.

Simultanément, le gouvernement soutient des initiatives de promotion de la RSE en direction des PME à travers plusieurs moyens. Quelques exemples :

- la holding publique qui gère les actifs minoritaires de l'Etat dans plus de 200 entreprises privées de secteurs considérés comme stratégiques, la *Caisse des Dépôts et Consignations*, a défini en décembre 2008 une « doctrine d'action » qui exige des entreprises dans lesquelles elle investit qu'elles soient transparentes de façon appropriée sur les sujets environnementaux, sociaux et de gouvernance. Son portefeuille comprend de nombreuses PME.
- Un « label diversité » a été lancé par décret du 17 décembre 2008. C'est le prolongement d'une Charte de la diversité qui a été initié en 2004 et signée par plus de 2000 entreprises, dont une majorité de PME. Il encourage les entreprises à respecter les droits de l'Homme en introduisant des politiques de diversité et en répondant à des critères précis.
- Une association a été créée avec le soutien du gouvernement pour offrir des services aux entreprises textiles leur permettant à s'approprier des pratiques de développement durable. L'objectif de *Fibres citoyennes* est d'être un lieu d'échanges entre l'offre et la demande de produits textiles intégrant des qualités sociales et environnementales afin que la filière soit plus compétitive.
- Dernier exemple français : le *Centre des Jeunes Dirigeants*, réseau de 3300 membres et 100 groupes locaux fondé en 1938, a décidé en 2003 de bâtir une méthodologie de la RSE : la « *Performance Globale* ». L'objectif est de développer la performance économique, sociale et environnementale, ainsi que le respect des droits de l'Homme, qui sont considérés comme source d'amélioration de l'efficacité, de la compétitivité, de valeurs et de différenciation. La méthodologie, adoptée en 2008, est ciblée sur les

PME. Au bout d'une première année, 200 dirigeants ont mis en œuvre la méthode, dont 60 ont décidé de publier l'évaluation qu'ils font de leurs résultats afin d'échanger avec leurs parties-prenantes. Le gouvernement français promeut cette initiative.

J'en viens à **une conclusion rapide** :

Les politiques qu'ils mènent dirigées vers les PME le montrent : de plus en plus nombreux sont les gouvernements qui considèrent que la RSE est trop importante pour être laissée à la seule initiative des entreprises. Ils y voient l'un des volets nécessaires de leurs politiques économiques globales. Le RSE peut, en effet, contribuer à répondre aux défis de la compétitivité, de l'innovation et de l'anticipation des contraintes qui viennent de l'évolution du marché.

Les outils à disposition des Etats sont variés, allant de l'encouragement à la contrainte, de la création de cellules de conseil jusqu'à la mise en œuvre de programmes de soutien, de l'appui à l'adhésion à des initiatives internationales jusqu'à la prise de participations dans le capital, etc.

Concernant les entreprises plus importantes, s'y ajoutent des directives sur la transparence des sociétés cotées en bourse. Il est frappant de constater, qu'il s'agisse de Shanghai, Shenzhen, Singapour, Jakarta, Londres ou Paris, des obligations très similaires incluant la publication de rapports sur les pratiques sociales et environnementales. Sur la plupart des continents apparaissent aussi des Fonds de pension tenus de rendre publics leurs critères d'investissement, en sorte que les épargnants soient informés des stratégies de long terme qui permettront de servir en temps voulu des retraites préservées. Les institutions financières publiques sont, plus généralement, poussées par les gouvernements à devenir des acteurs de l'investissement socialement et écologiquement responsables, les administrations introduisant elle-même ces préoccupations dans leurs appels d'offre.

Les différences entre pays développés et en développement apparaissent au total bien moindre que les similarités : chacun voit dans la RSE une promesse de meilleure insertion dans la compétition internationale tout en promouvant des valeurs. Chacun la considère aussi comme un outil de politique économique interne et sujet de négociation internationale : l'agenda est nourri : Conseil des droits de l'Homme, OCDE, OIT, ISO, Union Européenne, Secrétariat général des Nations Unies (Pacte Mondial et PRI), Banque Mondiale (Performance standards de la SFI), Organisation Internationale de la Francophonie, G 8, G 20... sont les théâtres de ces négociations

La promotion de la RSE devient du reste aussi un sujet de coopération internationale. L'Europe a jusqu'ici été plutôt timide en la matière alors que le thème offre une opportunité de promouvoir ses valeurs et sa vision d'une gouvernance internationale plus équilibrée. Le dialogue avec les régions du monde avec lesquelles l'Union a établi des accords commerciaux et d'investissement offre, en particulier, ainsi que le suggère le Parlement européen, des opportunités jusqu'ici insuffisamment considérées : ceux-ci prévoient souvent déjà des clauses sociales et relatives aux droits de l'Homme.